

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 11 888 706 DT, un actif net de 11 835 215 DT pour 115 271 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 102,673 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Not e	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		3 259 160	4 614 366
Obligations et valeurs assimilées		5 922 093	9 493 974
Titres OPCVM			
	3.1	9 181 253	14 108 340
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	357 577	-
Disponibilités	3.3	2 349 876	3 512 576
		2 707 453	3 512 576
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		11 888 706	17 620 916
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	45 860	63 954
Autres créditeurs divers	3.5	7 631	9 865
TOTAL PASSIF		53 491	73 819
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	11 606 756	17 208 096
Sommes capitalisables		228 459	339 001
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		228 459	339 001
ACTIF NET		11 835 215	17 547 097

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		442 235	704 436
Dividendes	4.1	72 863	59 065
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	369 372	645 371
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	63 222	113 628
Total des revenus des placements		505 457	818 064
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<199 190>	<315 496>
Revenu net des placements		306 267	502 568
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<22 578>	<32 618>
Résultat d'exploitation		283 689	469 950
Régularisation du résultat d'exploitation		<55 230>	<130 949>
Sommes capitalisables de l'exercice		228 459	339 001
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		55 230	130 949
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<309 376>	<200 334>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<437 156>	<17 254>
Frais de négociation de titres		<6 163>	<17 371>
Résultat net de l'exercice		<469 006>	234 991

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<469 006>	234 991
Résultat d'exploitation		283 689	469 950
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<309 376>	<200 334>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<437 156>	<17 254>
Frais de négociation de titres		<6 163>	<17 371>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
<u>Transactions sur le capital</u>		<5 242 876>	<12 662 709>
<u>Souscriptions</u>		10 013	747 126
Capital		9 797	403 100
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		195	9 171
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		21	334 855
<u>Rachats</u>		<5 252 889>	<13 409 835>
Capital		<5 203 682>	<12 632 964>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<102 512>	<287 426>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		53 305	<503 283>
Droit de sortie		-	13 838
<u>Variation de l'actif net</u>		<5 711 882>	<12 427 718>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		17 547 097	29 974 815
En fin de l'exercice		11 835 215	17 547 097
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		165 104	283 337
En fin de l'exercice		115 271	165 104
<u>Valeur liquidative</u>		102,673	106,279
<u>Taux de rendement</u>		-3,39%	0,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	41 556	243 893	113 988	0,96%
AMEN BANK	67	1 941	1 744	0,01%
MAGASIN GENERAL	6 000	158 950	191 232	1,61%
MIP	20 324	95 523	47 822	0,40%
MPBS	22 500	164 002	163 710	1,38%
ONE TECH HOLDING	10	70	72	0,00%
SAH TUNISIE	48 129	375 102	516 569	4,35%
SERVICOM	38 000	657 872	550 164	4,63%
SFBT	9 378	197 264	211 117	1,78%
SOPAT	49 502	132 095	149 051	1,25%
SOTIPAPIER	150 250	764 961	741 634	6,24%
STAR	576	82 898	83 855	0,71%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	461 910	3,89%
TELNET HOLDING	3 000	16 500	15 258	0,13%
TUNINVEST-SICAR	1 000	7 901	11 034	0,09%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>4 020 907</i>	<i>3 259 160</i>	<i>27,43%</i>
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	1 700	1 627 852	1 657 690	13,94%
<i>Total Bons de trésor Assimilables</i>		<i>1 627 852</i>	<i>1 657 690</i>	<i>13,94%</i>
2-Obligations des sociétés				
AIL 2012/1 F	2 000	120 000	123 645	1,04%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	800 000	811 576	6,83%
ATL 2011 TF	3 000	300 000	313 232	2,63%
ATL 2012/1 TF	2 000	120 000	123 477	1,04%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 708	4,24%
BTK 2012/1 B	10 000	714 300	718 935	6,05%
CIL 2012/1 TF	2 000	120 000	124 371	1,05%
TL 2011/2 F	9 800	392 000	395 271	3,32%
UIB 2011/1 TR B	5 500	467 500	475 762	4,00%
UIB 2012/1 A	7 500	642 825	674 426	5,67%
<i>Total Obligations des sociétés</i>		<i>4 176 625</i>	<i>4 264 403</i>	<i>35,87%</i>
Total Obligations et valeurs assimilés		5 804 477	5 922 093	49,81%
Total		9 825 384	9 181 253	77,25%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	4 569 153
	<u>4 569 153</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins valeurs réalisées</u>
Actions	5 614 985	-	5 208 020	< 406 965 >
Bons du trésor Assimilables	1 338 576	28 082	1 365 666	< 992 >
Obligations	2 152 090	325 236	2 448 127	< 29 199 >
TOTAL	9 105 651	353 318	9 021 813	< 437 156 >

3.2 Placements monétaires :

	<u>Valeur Nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTC 52 semaines 24/02/2015	360 000		357 577	3,01%
Total	360 000		357 577	3,01%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	2 275 757	3 130 968
Amen Banque Pasteur	37 164	45 735
Vente de titre à régler	26 877	318 808
Intérêt courus sur dépôt à vue	12 598	21 331
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	< 2 520 >	< 4 266 >
	<u>2 349 876</u>	<u>3 512 576</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	41 657	61 032
Rémunération du dépositaire à payer	4 203	2 922
	<u>45 860</u>	<u>63 954</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 616	7 802
Redevance CMF	1 015	1 551
Retenue à la source à payer	-	512
	<u>7 631</u>	<u>9 865</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	17 208 096
Nombre de parts	165 104
Nombre de porteurs de parts	263

Souscriptions réalisées

Montant	9 797
Nombre de parts	94
Nombre de porteurs de parts entrants	-

Rachats effectués

Montant	5 203 682
Nombre de parts	49 927
Nombre de porteurs de parts sortant	65

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	< 6 163 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 309 376 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 437 156 >
Droit de sortie	-
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	108 556
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	339 001
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 102 317 >
Capital au 31 décembre 2014	11 606 756
Nombre de parts	115 271
Nombre de porteurs de parts	198
Taux de rendement	< 3,39% >

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividende SOTIPAPIER	37 500	-
Dividende SAH TUNISIE	24 589	-
Dividende SIAME	8 533	-
Dividende TUNIVEST SICAR	1 000	1 000
Dividende STAR	945	10 800
Dividende ASSURANCE SALIM	170	170
Dividende AMEN BANK	122	850
Dividende MPBS	4	-
Dividende TUNISIE LEASING	-	20 636
Dividende FCP HELION MONEO	-	10 496
Dividende SOMOCER	-	6 545
Dividende ATTIJARI LEASING	-	3 002
Dividende ESSOUKNA	-	2 520
Dividende G.I.F	-	2 245
Dividende STRATEGIE ACTIONS SICAV	-	697
Dividende TUNIS RE	-	104
	<u>72 863</u>	<u>59 065</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des obligations	261 028	330 986
Revenus des BTA	108 344	314 385
	<u>369 372</u>	<u>645 371</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur dépôt à vue	53 347	69 817
Intérêts sur certificat de dépôt	3 496	24 346
Intérêts sur billet de trésorerie	6 344	7 921
Intérêts sur BCT	35	-
Autres revenus	-	11 544
	<u>63 222</u>	<u>113 628</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunérations du gestionnaire	190 190	301 043
Rémunération du dépositaire	9 000	14 453
	<u>199 190</u>	<u>315 496</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	15 254	24 502
Honoraires du commissaire aux comptes	6 616	7 801
Autres frais	708	315
	<u>22 578</u>	<u>32 618</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part:

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,385	4,955	3,472	1,674
Charges de gestion des placements	< 1,728 >	< 1,911 >	< 1,217 >	< 0,622 >
Revenus net des placements	2,657	3,044	2,255	1,052
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 0,196 >	< 0,198 >	< 0,133 >	< 0,085 >
Résultat d'exploitation (1)	2,461	2,846	2,122	0,967
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,479 >	< 0,793 >	0,231	0,240
Sommes capitalisables de l'exercice	1,982	2,053	2,353	1,207
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 2,684 >	< 1,213 >	< 1,462 >	0,939
Frais de négociation de titres	< 0,053 >	< 0,105 >	< 0,044 >	< 0,026 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 3,792 >	< 0,105 >	1,030	0,298
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 6,529 >	< 1,423 >	< 0,476 >	1,211
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 4,068 >	1,423	1,646	2,178
Droit de sortie	-	0,084	0,079	0,014
Résultat non distribuable de l'exercice	< 6,529 >	< 1,339 >	< 0,397 >	1,225
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,941	< 0,227 >	1,136	0,268
Somme non distribuable de l'exercice	< 5,588 >	< 1,566 >	0,739	1,493
Valeur liquidative	102,673	106,279	105,792	102,700
<u>Ratios de gestion des placements</u>				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,31%	1,29%	1,28%	0,83%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,13%	0,14%	0,11%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,50%	1,39%	2,47%	1,61%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 10% hors taxe de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de FCP ;
- le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.
- En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.